

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Évaluation du HCERES sur l'unité :

Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur
les Constitutions, les Libertés et l'État

CERCCLÉ

sous tutelle des
établissements et organismes :

Université de Bordeaux

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Entités de recherche

Pour le HCERES,¹

Didier HOUSSIN, président

Au nom du comité d'experts,²

François HERVOUËT, président du comité

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Rapport d'évaluation

Ce rapport est le résultat de l'évaluation du comité d'experts dont la composition est précisée ci-dessous.
Les appréciations qu'il contient sont l'expression de la délibération indépendante et collégiale de ce comité.

Nom de l'unité :	Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les Libertés et l'Etat
Acronyme de l'unité :	C.E.R.C.C.L.E.
Label demandé :	EA nouvelle
N° actuel :	Restructuration Groupement de Recherches Comparatives en droit Constitutionnel, Administratif et Politique (G.R.E.C.C.A.P.) de l'EA 4192
Nom du directeur (en 2014-2015) :	M. Ferdinand MELIN-SOUCRAMANIEN
Nom du porteur de projet (2016-2020) :	M. Ferdinand MELIN-SOUCRAMANIEN

Membres du comité d'experts

Président :	M. François HERVOUËT, Université de Poitiers
Experts :	M. Francis DELPEREE, Université catholique de Louvain, Belgique
	M. Mathieu DOAT, Université de Bretagne, Brest (représentant du CNU)
	M. Guillaume LE FLOCH, Université de Rennes 1

Déléguée scientifique représentante du HCERES :

M^{me} Anne CAMMILLERI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Gilles AUZERO (directeur adjoint de l'École Doctorale de droit n° 41)
M. Daniel BOURMAUD, Université de Bordeaux
M. Yannick LUNG, Université de Bordeaux

1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre d'Études et de Recherches Comparatives sur les Constitutions, les libertés et l'État (C.E.R.C.C.L.E.) était une équipe interne au sein du G.R.E.C.C.A.P (Groupement de Recherches Comparatives en droit Constitutionnel, Administratif et Politique), lui-même formé de deux autres équipes. Il a été créé en 2003 par son directeur actuel. Dans un premier temps, il a bénéficié du statut de « jeune équipe » (2003), puis d' « équipe d'accueil » à part entière (2006) avant de se transformer en équipe interne au sein d'une équipe d'accueil au périmètre plus vaste : le G.R.E.C.C.A.P. (2009).

Le fonctionnement de l'ensemble ainsi constitué a été satisfaisant dans un premier temps. Par la suite, le groupement a perdu le concours de quelques-uns de ses éléments les plus significatifs et a réduit considérablement le volume de certaines de ses activités, notamment dans sa composante africaine. C'est dans ce contexte qu'est envisagée l'idée de faire évoluer le C.E.R.C.C.L.E. vers un statut d'équipe d'accueil, et ceci pour le prochain contrat quinquennal. Plusieurs éléments plaident en faveur d'une telle transformation : le léger accroissement des effectifs du centre, la qualité des résultats des travaux et colloques qu'il a organisés, sa localisation au centre-ville de Bordeaux sur un site distinct de Pessac, l'ampleur et la profondeur des préoccupations scientifiques, les perspectives de développement dans un proche avenir. Il faut tenir compte également des relations personnelles qui unissent les membres du centre et qui contribuent à les distinguer des membres d'autres équipes.

L'évolution que l'on dessine ici s'inscrit dans l'esprit des remarques qui ont été formulées lors de l'évaluation précédente.

Équipe de direction

Directeur : M. Ferdinand MELIN-SOUCRAMANIEN.

Directeur-adjoint : M. Fabrice HOURQUEBIE.

Nomenclature HCERES

SHS 2_1

Effectifs de l'unité

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	13	14
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés		
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)		1
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)		
N5 : Autres chercheurs (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	6	5
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1,50	0,50
TOTAL N1 à N6	20,50	20,50

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2014	Nombre au 01/01/2016
Doctorants	31	
Thèses soutenues	19	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité	3	
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	8	8

2 • Appréciation sur l'unité

Avis global sur l'unité

Le C.E.R.C.C.L.E. est une unité en voie de restructuration, organisée en trois axes de recherche concernant la « Théorie constitutionnelle comparée » (axe 1), l'« Aspect comparé et européen de la protection des droits de l'homme et des droits fondamentaux » (axe 2) et le « Droit processuel comparé/ Afrique et francophonie » (axe 3) ; il présente un beau bilan et un beau projet. Il a acquis une réputation flatteuse tant au niveau national qu'international et est une unité très dynamique qui a su nouer de nombreux partenariats avec des universités étrangères mais aussi avec le monde professionnel, faisant la démonstration de son dynamisme et de sa qualité. Ses membres sont très impliqués dans le développement du centre. De ce fait, il dispose d'un gros potentiel que sa restructuration, en forme de recentrage sur le droit public interne et le droit comparé, peut lui permettre d'exploiter. Le C.E.R.C.C.L.E. est certes une petite unité, mais il a su trouver un schéma organisationnel atypique mais pertinent. Ses membres ont mis en place des projets ambitieux. Les enseignants-chercheurs sont très largement secondés par les doctorants, ce qui en fait une équipe très dynamique.

L'emplacement géographique du C.E.R.C.C.L.E. pourrait apparaître comme une faiblesse en étant isolé du pôle universitaire de Pessac. En réalité, il s'agit d'une force. Le C.E.R.C.C.L.E. bénéficie d'une situation exceptionnelle, pour ne pas dire prestigieuse, au cœur de Bordeaux, au pied de la cathédrale, à côté de l'Hôtel de ville et de l'École Nationale de la Magistrature. Ses locaux, parfaitement équipés et modernisés, jouxtent les amphithéâtres de l'ancienne Faculté de droit de Bordeaux, lieu de rencontres, de colloques et de conférences. Ces proximités géographiques favorisent amplement la synergie et la discussion entre ses membres (universitaires et doctorants). L'emplacement permet en outre une proximité évidente avec les partenaires décisifs que sont la mairie, l'École du Barreau ou encore l'École Nationale de la Magistrature. Il est générateur de collaborations avec des institutions politiques et administratives de la ville, de la Région et de l'État. Il a permis le développement d'un centre de documentation particulièrement bien équipé et bien organisé.

La revue *Politeia* est publiée au sein du Centre de Recherche et de Documentation Européennes et Internationales (C.R.D.E.I.). Elle diffuse des études de droit public comparé ou de droit public étranger. Sur le papier, ses préoccupations semblent plus proches de celles du C.E.R.C.C.L.E. que de celles du C.R.D.E.I. Les membres du C.E.R.C.C.L.E. ne publient pas leurs études dans *Politeia* mais dans des revues scientifiques de plus grande diffusion.

Il reste cependant une incertitude : le laboratoire peut-il être fragilisé, malgré sa qualité mais du fait de sa taille un peu réduite et au regard des restructurations impliquées par la création de l'Université de Bordeaux ? Pour surmonter ces difficultés, il doit être en mesure de se donner des modes et des règles d'organisation qui répondent à ses ambitions et qui assurent une coordination suffisante entre ses membres.

L'on ne saurait ignorer en outre que les autorités universitaires de Bordeaux préconisent, dans le domaine des sciences juridiques comme dans d'autres secteurs, le regroupement des professeurs et des chercheurs dans de vastes unités. En effet, la constitution d'équipes restreintes n'évite pas toujours les redondances. Elle prive parfois l'université d'équipes qui pourraient rivaliser, par leur taille et leur production, avec celles qui sont constituées dans d'autres disciplines. A cet égard, la présence du centre en centre-ville et celle d'autres entités comme le C.R.D.E.I. sur le site de Pessac peuvent poser problème. Des opérations de travail en commun mériteraient d'être envisagées ; elles permettraient de mutualiser certaines de leurs initiatives ou de coordonner certains de leurs travaux, notamment dans le secteur des droits fondamentaux et dans celui du droit public comparé, au sens strict du terme.

Par ailleurs, tant le C.R.D.E.I. que le C.E.R.C.C.L.E. ont un objet social relativement vaste. D'un côté, le droit privé et public, dès qu'il présente, notamment en Europe, un élément d'extranéité. De l'autre, le droit public national et comparé.

Mais dans un autre sens, la pérennisation d'équipes restreintes peut s'inscrire dans une préoccupation de cohérence des activités et de cohésion des personnels et le regroupement, sous une forme ou sous une autre, de leurs activités et de leurs initiatives pourrait avoir pour effet de diluer leurs préoccupations et leurs travaux. A la limite, plus aucune question juridique n'échapperait à leurs réflexions communes. L'identité des équipes pourrait s'en trouver affectée. L'image des centres et la réputation dont ils jouissent pourraient s'en trouver brouillées. Dès lors, les deux équipes pourraient s'attacher à cultiver des liens forts de collaboration, par exemple dans le domaine des droits fondamentaux. Des réflexions et des actions communes pourraient être développées à ce propos.

En définitive, cette unité peut se maintenir en l'état mais des évolutions pourraient aussi conduire soit à préserver l'indépendance des deux équipes tout en les amenant à coordonner davantage leurs activités, soit à constituer des équipes internes, conservant leur autonomie de direction, de financement et d'organisation, dans un ensemble plus vaste.

Points forts et possibilités liées au contexte

Les points forts suivants peuvent être soulignés :

- la production scientifique de qualité et très diversifiée, tout en s'appuyant sur une unité de préoccupations et d'activités ; la collaboration à un grand nombre de sociétés et revues scientifiques tant françaises qu'étrangères ;
- l'accent sur l'interdisciplinarité au sein du droit public par la définition des trois axes de recherche ;
- l'approfondissement et le développement de collaborations internationales notamment par des publications en anglais et par la présence dans un ensemble de réunions nationales et internationales où les membres du C.E.R.C.C.L.E., y compris les doctorants, se distinguent par l'excellence de leurs contributions ;
 - l'existence de partenariats locaux forts ;
 - un réel esprit d'équipe dans un laboratoire soudé ;
 - un bon centre de documentation avec plus de 6500 ouvrages sur place ;
 - un espace de travail remarquable.

Points faibles et risques liés au contexte

Il faut souligner :

- le manque de moyens, en particulier financier ;
- un domaine de recherche (trop ?) vaste malgré l'accent mis sur le droit constitutionnel comparé ;
- la reconstruction précédente n'ayant, en définitive, pas donné les résultats attendus et les difficultés à prévoir pour la nouvelle restructuration ;
- l'absence d'activité contractuelle de premier plan (contrat ANR...) ;
- l'avenir non assuré, au sein de l'Université de Bordeaux, du Centre d'Études et de Recherches sur les Droits Africains et sur le Développement Institutionnel des pays en voie en développement (C.E.R.D.R.A.D.I.) qui constitue un point fort traditionnel de la recherche juridique de l'université et qui était intégré au sein du GRECCAP ;
- la fragilisation éventuelle du fait de départ de membres très actifs, soit à la retraite, soit du fait de mutation ;
- l'accompagnement insuffisant des doctorants par l'école doctorale et la distorsion entre leur absence d'intégration formelle dans le nouveau fonctionnement de l'unité et leur forte présence effective ;
- la relation avec la revue *Politeia* du C.R.D.E.I., publiant en droit comparé mais sans lien avec le CERCCLÉ.

Recommandations

Il conviendrait :

- de pérenniser les relations avec les universités étrangères, par des conventions, lorsque celles-ci n'existent pas ;
- développer une politique de contractualisation afin de se donner les moyens humains et matériels nécessaires au champ de recherche ;
- d'encourager Le C.E.R.C.C.L.E. à développer ses liens avec le monde professionnel ;